

NUTRI-SCORE SUR LES MARCHES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Février 2021

Qu'est-ce que le NUTRI-SCORE ?


Le NUTRI-SCORE est un **systeme d'information simplifié destiné à informer les consommateurs** sur la qualité nutritionnelle des aliments. Il se base **sur le calcul d'un score nutritionnel de l'aliment qui permet de le classer sur une échelle à 5 couleurs, entre A et E.**

Le logo NUTRI-SCORE est positionné sur la face avant des emballages alimentaires et/ou sur la fiche technique du produit. Il permet au consommateur et au client de comparer les produits d'une même catégorie. Il va apparaître progressivement également sur les sites de e-commerce.

La détermination du score d'un produit alimentaire repose sur un calcul qui prend en compte :

- Des éléments favorables au score : teneur en fruits, légumes, huile d'olive, noix et colza, légumes secs, fruits à coque, teneur en fibres, teneur en protéines
- Des éléments défavorables au score : apport énergétique, teneur en sucres, en acides gras saturés et en sel

En fonction du score obtenu, une lettre est attribuée au produit selon le tableau ci-dessous :

Attribution des couleurs		NUTRI-SCORE 
Aliments solides (points)	Boissons (points)	
Min à -1	Eau	A B C D E
0 à 2	≤ 1	A B C D E
3 à 10	2 à 5	A B C D E
11 à 18	6 à 9	A B C D E
≥ 19	≥ 10	A B C D E

Attention, le calcul du score nutritionnel se base sur 100 g ou 100 ml de produit tel que vendu ou tel que consommé* (et non à la portion).

***Pour les produits à reconstituer ne pouvant être consommés en l'état** (ex : bouillons, fonds, sauces, jus déshydratés), le calcul se fait pour 100g ou 100ml de produit brut ou reconstitué selon le ou les mode(s) d'emploi indiqué(s) sur l'étiquetage. **Le ou les étiquetage(s) nutritionnel(s) correspondant doivent être indiqués dans le tableau des valeurs nutritionnelles** (ex : soupe déshydratée). **Un même produit peut avoir plusieurs modes de reconstitution. Ces différents modes de reconstitution pourront conduire à différents scores, et donc potentiellement plusieurs Nutri-Score pour un même produit.**

Remarque : le système de calcul intègre une adaptation du calcul pour les boissons, les fromages et les matières grasses (beurre, huile, crème).

Quelles sont les modalités d'application du NUTRI-SCORE ?

L'arrêté du 31 octobre 2017 révisé le 30 Août 2019 fixe la forme de présentation complémentaire au tableau des valeurs nutritionnelles, recommandée par l'Etat selon le décret n°2016-980 du 19 juillet 2016. NUTRI-SCORE est une marque déposée par Santé Publique France.

L'adoption du NUTRI-SCORE reste volontaire. **Dès lors qu'un fabricant ou un distributeur s'engage à apposer le NUTRI-SCORE sur l'une de ses marques, il est dans l'obligation d'apposer le NUTRI-SCORE sur l'ensemble des références de cette marque et ce, pour les réseaux de distribution GMS et RHD.** Cette règle est valable dès lors que les produits sont visibles des consommateurs.

Après enregistrement auprès de Santé Publique France, l'entreprise s'engage à apposer le logo sur l'ensemble de ses emballages dans un délai maximum de 24 mois après enregistrement. La communication auprès du public et la mise en place du NUTRI-SCORE restent volontaires sur les autres supports de présentation des produits. **(Pour la RHD voir paragraphe ci-dessous).**

Quels sont les produits concernés éligibles au NUTRI-SCORE ?

Pour les produits préemballés, dès lors qu'une déclaration nutritionnelle conforme au règlement UE n° 1169/2011 dit règlement INCO est présente sur l'étiquetage d'un produit, il est possible d'apposer un NUTRI-SCORE (Voir règlement d'usage).

En RHD, comment les entreprises agroalimentaires répondent-elles au NUTRI SCORE ?

Le NUTRI SCORE reste d'application volontaire. Certaines entreprises et/ou marques se sont engagées dans la démarche, d'autres non.

S'agissant des produits commercialisés en RHD, le Questions/Réponses de Santé Publique France précise que : **« Dans le cas où les produits sont à destination des professionnels, il est possible de ne pas apposer le Nutri-Score même s'il s'agit d'une marque engagée dans le dispositif Nutri-Score. »**

Néanmoins, si l'entreprise communique sur le NS, nous proposons que les informations puissent être transmises selon les cas de figure suivants :

Si la denrée alimentaire est remise au consommateur final avec son packaging

Si la denrée alimentaire * rentre dans la composition d'une recette (ingrédient) (packaging non visible par le consommateur)

Entreprise /marque engagée NUTRI SCORE

Entreprise non engagée NUTRI SCORE

Entreprise /marque engagée NUTRI SCORE

Entreprise non engagée NUTRI SCORE

Le logo NUTRI SCORE est présent sur le packaging et est facultatif sur les catalogues /flyers.

La mention de la lettre correspondant au calcul du score, peut être présente sur la Fiche technique (Document de communication entre professionnels)

Le logo ou la lettre NUTRI SCORE peut-être présent sur la Fiche technique ou le packaging ou sur les catalogues et flyers.

*** Dans le cadre de Relations BtoB pas de nécessité de s'enregistrer auprès de Santé Publique France si le produit n'est pas remis en l'état au consommateur.**

Et les restaurateurs, où en sont-ils avec le NUTRI SCORE ?

Restauration collective : L'Etat a lancé en Septembre 2019 [un appel à projets](#) pour tester l'adaptation du Nutri-Score évaluer l'impact de sa mise à disposition sur les choix des convives . Il s'agit de tester une information aux convives en restauration d'entreprises et universitaires :

- ▶ Pour la restauration universitaire : le CROUS de Versailles, le Centre Hospitalier Manhès et l'AgroParisTech
- ▶ Pour la restauration d'entreprise en gestion concédée : la société Elios et l'Equipe de Recherche en Epidémiologie Nutritionnelle de l'Université Paris 13
- ▶ Pour la restauration d'entreprise autogérée : le bureau d'études ECO2 Initiative avec GIE-GAM Restaurant (structure de gestion de la restauration collective de BNP-PARIBAS) et l'INRA

Les résultats attendus début 2021.

Restauration commerciale, [un appel à projet pour l'adaptation du Nutri-Score](#) a été lancé en Juin 2020. Sont retenues pour les deux types de restauration :

- ▶ Pour la restauration commerciale rapide (Pomme de Pain et INSEAD)
- ▶ Pour la restauration commerciale proposant une offre de livraison via un service digital (site internet ou application numérique) le Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse avec Deliveroo

Les résultats attendus en juin 2021.

Le but est de lancer des expérimentations afin de déterminer les modalités dans lesquelles le Nutri-Score pourra être mis en place.

Dans le cadre des travaux du 1er appel à projets, **un guide** est en cours de création pour que les divers services de restauration collective disposent **d'un calcul homogène du Nutri-Score sur l'ensemble des recettes proposées**. Il sera mis à disposition gratuitement de tout service de restauration souhaitant utiliser le Nutri-Score adapté à la restauration collective et commerciale dans la phase ultérieure d'extension.

RAPPEL :

Depuis plusieurs années, les entreprises agroalimentaires facilitent la transmission de l'information aux restaurateurs, acheteurs gestionnaires en proposant des outils adaptés aux métiers tels que des **Fiches techniques produits** détaillées et normées, **des catalogues permettant de cibler les offres dédiées aux acheteurs de la restauration collective**, des **outils informatiques**, des outils menus concertés avec des diététiciens.

Sur la fiche technique des denrées alimentaires, les informations sur **les critères fréquents** de la Recommandation Nutritionnelle du GEM RCN et des obligations de [l'Arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire](#) restent des éléments essentiels de communication vers les opérateurs de la restauration.

Pour en savoir plus ?

Consulter le site de [Santé Publique France](#) -*Ci-dessous les différents outils mis à disposition (les mises à jour sont régulières-Vérifier les dates).*

[Questions Réponses scientifique et technique](#)

[Tableur Excel pour réaliser ses calculs de valeur](#)

[Règlement d'usages](#)

